



CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUIN 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° 44.2020

Nombre de membres :

Afférents au Conseil municipal : 29
 En exercice : 29
 Qui ont pris part à la délibération : 27 Pour : 27 Contre : 0

Date de la convocation : 9 juin 2020

L'an deux mille vingt et le seize juin à dix huit heures trente minutes, le Conseil municipal de la Commune d'AUCAMVILLE s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au foyer municipal, rue Jean Jaurès, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur ANDRE, Maire.

Présents : M. ANDRE. Mmes ANDREU. ARMENGAUD. BALAGUE. M. BECHENY. Mmes CHALLAL. CHALLET. CLAIREFOND. M. DEBUISSER. Mme DENES. M. DUBLIN. Mme FABREGAS. M. FERRARI. Mme FOISSAC. MM. JAMMES. MANERO. Mme MERLE-JOSE. M. MUSARD. Mme PONS. MM. RAFAZINE.TALBOT. Mme TOULY. MM. TOURNIER. VALMY. Mme VIGNE.

Pouvoirs : M. THOMAS à M. FERRARI. Mme OVADIA à Mme PONS.

Absents excusés : MM. FRIGOUL. IGOUNET. Mme OVADIA. M. THOMAS.

Secrétaire de séance : M. BECHENY Jean-Jacques

Objet de la délibération : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL DANS DIVERSES ASSOCIATIONS : FNCC, CINEMASCOP, COMITE DE JUMELAGE

Exposé :

Depuis 2014, la commune d'Aucamville adhère à la Fédération Nationale des Collectivités territoriales pour la Culture(FNCC). La FNCC est une association qui a pour but :

- d'être un lieu de rencontre entre élus, permettant l'échange d'informations, la confrontation des expériences, l'analyse en commun des problématiques sectorielles et l'élaboration de propositions dans tous les domaines de l'action culturelle locale.
- d'être un élément moteur de l'essor des politiques culturelles des communes,
- d'être un lien pour les élus des petites communes entre eux et avec les élus des autres collectivités territoriales,

- de permettre un dialogue suivi avec l'Etat avec la signature d'une convention annuelle avec le Ministère de la culture,
- de proposer des formations aux élus selon leurs besoins et souhaits,
- de mettre en place des commissions de travail qui élaborent, en concertation étroite avec les professionnels, des propositions concrètes,
- de mettre en ligne des revues d'information, Culture à Vif (hebdomadaire) et la Lettre d'Echanges (mensuelle) qui traitent des sujets d'actualité culturelle,
- de dialoguer avec les fédérations et associations culturelles nationales.

Concernant Cinémascop, cette association regroupe les exploitants de cinéma afin de négocier et collecter les contributions à la transition numérique auprès des distributeurs et de les répartir à parts égales entre ses membres sur une base totalement mutualiste "1 écran = 1 écran". L'association CINEMASCOP, outre le service qu'elle rend aux établissements cinématographiques qui en sont membres, vise à regrouper le plus grand nombre de salles de cinéma attachées aux principes de mutualisation et de répartition entre les secteurs de l'exploitation cinématographique (grande, moyenne et petite exploitation, art et essai) qui ont guidé jusqu'ici la modernisation permanente du parc de salles français de cinémas, permis un aménagement équilibré du territoire et garanti la diversité de la programmation. La commune en tant que propriétaire de l'établissement cinématographique « cinéma Jean Marais » situé au centre culturel Savary, rue des écoles, n°429 062 d'autorisation d'exercice du CNC, a en charge le financement et la réalisation des investissements cinématographiques dans cet équipement, et est titulaire du compte de soutien à l'industrie cinématographique. Afin de bénéficier du financement qui peut être apporté par le Centre national de la Cinématographie, la commune doit être représentée à l'association CINEMASCOP.

Le Comité de jumelage est une association qui a pour but d'organiser des jumelages entre Aucamville et diverses villes françaises ou étrangères et des échanges entre les communes jumelées. Aucamville est jumelée à la ville italienne de Fossalta di Portogruaro.

Suite au renouvellement du Conseil municipal, il s'agit de se prononcer à nouveau pour désigner un représentant de la ville au sein de la FNCC et de Cinémascop et trois représentants au sein du Comité de jumelage.

Décision :

Le Conseil municipal,

Entendu l'exposé de M. ANDRE, Maire, et après en avoir délibéré,

Décide

Article 1 : de désigner M. IGUNET comme représentant de la collectivité auprès de la FNCC.

Article 2 : de désigner M. IGOUNET comme représentant de la collectivité au sein de l'association CINEMASCOP.

Article 3 : de désigner M. DUBLIN, Mme CHALLAL et Mme PONS comme représentants de la collectivité au sein du Comité de Jumelage.

Le Maire,
Gérard ANDRE

Document signé électroniquement

Accusé de réception en préfecture
031-213100225-20200616-16062020_44-DE
Reçu le 22/06/2020
Signé par serialNumber=0001,CN=Gérard
d'ANDRE,T=Maire,OU=élu,OU=
0002 21310022500019,OU=MAIR
IE D'AUCAMVILLE,2.5.4.97=
#0C144E545246522D323133313
0303232353030303139,O=MAIR
IE D'AUCAMVILLE,L=SAINT AL
BAN CEDEX,C=FR
20/06/2020

Commune d'Aucamville – 31140



A U C A M V I L L E